



Assemblée générale

Distr. générale
12 mars 2009

Soixante-troisième session
Point 45 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 18 décembre 2008

[sans renvoi à une grande commission (A/63/L.55 et Add.1)]

63/198. Appui à l'École internationale des Nations Unies, championne de l'éducation internationale et de l'interaction multiculturelle

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 1102 (XI) du 27 février 1957, 1228 (XII) du 14 décembre 1957, 2003 (XIX) du 10 février 1965 et 2612 (XXIV) du 16 décembre 1969 concernant l'emplacement, la construction et le financement des locaux permanents de l'École internationale des Nations Unies,

Notant que l'École, installée à sa création, en 1947, dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies à Lake Success, fête actuellement son soixantième anniversaire,

Notant également que selon ses statuts, l'École a pour objet d'offrir une éducation internationale, conforme à l'esprit de la Charte des Nations Unies et aux principes y énoncés, aux enfants de personnes ayant des liens officiels avec l'Organisation des Nations Unies et à d'autres enfants dont les parents souhaitent qu'ils reçoivent une telle éducation, ainsi que de promouvoir des activités éducatives à caractère international,

Notant en outre que l'existence de l'École est un élément qui aide à recruter du personnel international aux Nations Unies et à l'y retenir,

Constatant que l'École continue d'apporter une contribution indispensable à la communauté des Nations Unies en dispensant une éducation internationale appropriée aux générations successives d'enfants de cette communauté, parmi d'autres,

Constatant également que, grâce à la qualité de son enseignement l'École fait partie de la fleur des écoles internationales et est considérée comme un phare en matière d'éducation multiculturelle et multilingue, et qu'elle constitue un creuset de multiethnicité et de multiculturalisme qui aide à mieux apprécier la diversité des capacités culturelles,

Notant que l'École a entrepris de fort nécessaires travaux de rénovation et d'amélioration de ses bâtiments, de son terrain, qui permettront de moderniser ses installations et d'ajouter de nouvelles salles de classe, ce qui renforcera considérablement ses capacités éducatives,

1. *Adresse ses vœux* à l'École internationale des Nations Unies à l'occasion de son soixantième anniversaire ;
2. *Salue* les remarquables réalisations de l'École et la précieuse contribution qu'elle continue d'apporter à l'éducation et à l'épanouissement des enfants de la communauté des Nations Unies, génération après génération ;
3. *Note* que l'École réalise actuellement un programme de rénovation destiné à moderniser et améliorer ses installations ;
4. *Prie instamment* les États Membres, parmi d'autres donateurs en mesure de le faire, de verser de généreuses contributions au Fonds d'équipement de l'École pour le financement du programme de rénovation, en vue de renforcer encore l'éducation internationale et de promouvoir l'interaction multiculturelle ;
5. *Prie* le Secrétaire général de continuer à fournir à l'École l'assistance voulue pour l'aider à atteindre ses buts et objectifs.

*71^e séance plénière
18 décembre 2008*